

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

### DELIBERATION N°18/099

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n° 17/168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et la mise à jour du Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvée par la délibération n° 18/008 du CA en date du 9 mars 2018,
- VU la note de présentation du Programme national « Cœur de ville » et des modalités d'interventions de l'EPORA exposée en séance,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les modalités d'interventions de l'Établissement pour les 11 Villes situées sur son périmètre qui sont retenues dans le programme national « Cœur de ville »
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération n° 17/168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer les conventions et de mener à bien toutes les actions nécessaires à leur mise en œuvre, dans le cadre du Programme Pluriannuel d'intervention et selon les modalités d'intervention en vigueur.

Le Directeur Général,

  
Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

  
Guy LÉVI

Le Président,

  
Hervé REYNAUD

**18 OCT. 2018**